

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**
Date de publication : **21/11/2023**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **037**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le **lundi vingt novembre** à 18 heures, le **Conseil Municipal** de cette Commune, **régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **010-201123**

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approbation de la cession d'un local sis 4 rue Mireille.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_10-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



Délibération n° 010-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

La Commune d'Aubagne est propriétaire d'un appartement de 25 m² au rez-de-chaussée d'un immeuble situé dans le centre ancien au 4 rue Mireille. Cet immeuble d'habitation en copropriété est cadastré section AE parcelle n°200. Le bien a été loué en 2015 et le bail n'a pas été renouvelé depuis 2020. La visite des lieux a permis de constater que le bien a été à plusieurs reprises squatté, que des ordures y ont été entreposées et que la plomberie est aujourd'hui totalement défectueuse.

Cet appartement représente une charge foncière pour la Commune qui a donc convenu de le céder.

C'est dans ce contexte que des discussions ont été engagées avec M. Johan FARAUT-DUCIMETIERE, copropriétaire d'un logement situé dans cet immeuble.

La Commune a saisi le Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques pour connaître la valeur vénale de ce bien. Dans son avis du 24 Juin 2022 confirmé le 9 Octobre 2023, il estime la valeur vénale du bien à 40.000 €.

Aussi, compte tenu de l'important budget des travaux de remise en état à mettre en œuvre par l'acquéreur et de l'intérêt pour la Ville de voir ce bien loué à un étudiant comme évoqué par M. Johan FARAUT-DUCIMETIERE, il est proposé de céder ce bien au prix de 36.000 €, en appliquant la déduction légale de 10% sur l'estimation du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Cette délibération propose d'approuver la cession au profit de M. Johan FARAUT-DUCIMETIERE d'un local sis 4 rue Mireille, cadastré section AE, parcelle n°200, d'une surface de 25 m² pour la somme de 36.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les courriels de Monsieur Johan FARAUT-DUCIMETIERE du 16/05/2022 et 06/09/2023 sollicitant la Commune pour la cession d'un local sis 4 rue Mireille, cadastré section AE, parcelle n°200, d'une surface de 25 m²,

VU l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques du 24/06/2022 estimant la valeur vénale du bien à 40.000 € prorogé par son avis du 09/10/2023,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt commun de céder ce local afin de poursuivre la redynamisation du Centre Ancien par l'installation d'étudiants,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_10-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023



Délibération n° 010-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

CONSIDERANT que la cession de ce bien représente un allègement de la charge foncière pour la Commune,

CONSIDERANT que l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales de la Direction Régionale des Finances Publiques du 24/06/2022 estimant la valeur vénale du bien à 40.000 € peut faire l'objet d'une déduction de 10% qu'il convient d'appliquer au vu de l'importance des travaux à engager par l'acquéreur,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la cession d'un local sis 4 rue Mireille, cadastré section AE, parcelle n°200, d'une surface de 25 m² pour la somme de 36 000 Euros au profit de Monsieur Johan FARAUT-DUCIMETIERE ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître Du Crest-Berengier Notaire à Marseille.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_10-DE
Reçu le 21/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2023

